



204, rue du général Ambert  
46 400 Saint-Céré  
Stéphane Clerc, président  
06 73 62 64 63 / [asso.aquiloc@gmail.com](mailto:asso.aquiloc@gmail.com)

Madame la Députée  
Huguette Tiégna  
2, rue Caviale 46100 Figeac

À Saint-Céré, le 16 février 2021

Objet : Situation alarmante de l'enseignement de l'occitan

Madame la Députée,

En ces moments où la gestion de l'épidémie de COVID-19 accable le pays et perturbe son organisation, nous sommes au regret de devoir vous interpeller si directement au sujet de l'enseignement de l'occitan. Notre Association AQUÍ L'ÒC, que vous connaissez, est particulièrement inquiète pour cet enseignement à l'heure où se discutent les répartitions horaires dans les collèges et lycées de notre département pour la rentrée 2021. En effet, les moyens pour l'enseignement de l'occitan sont fortement réduits, voire absents. L'enseignement de la langue d'oc dans l'académie de Toulouse se trouve à nouveau dans une situation particulièrement préoccupante.

Ceci est en contradiction avec les engagements rectoraux pris en CAEOC, Conseil académique pour l'enseignement de l'occitan, des 15 janvier et 29 juin 2020 (en page 3 des documents joints) en présence des représentants de la région et des départements où il avait été annoncé : « les moyens dédiés à l'enseignement extensif de l'occitan dans les collèges et les lycées sont sécurisés par un financement spécifique des heures nécessaires au-delà des 2 heures d'enseignement dégagées par chaque établissement et financées par sa dotation d'autonomie ». Le 7 décembre dernier, lors du dernier CAEOC, monsieur le Recteur avait confirmé ces engagements en disant : « les modalités d'attribution de moyens spécifiques aux établissements restent inchangées » (CR joint).

De plus, cette diminution des moyens pour l'enseignement de l'occitan est contraire à la Convention signée, avec le Rectorat et la Région, qui prévoit « la structuration et le développement de l'enseignement de la langue d'oc ».

Enfin, elle va à l'encontre des engagements présidentiels et des mises en garde de l'UNESCO.

Face à la réduction des heures d'enseignement et même à la suppression de l'option occitan dans certains établissements, nous vous demandons d'intervenir auprès du Rectorat pour rétablir la situation.

Nous connaissons votre attachement profond à la langue et à la culture de notre territoire, ainsi qu'à leur transmission aux jeunes générations. Aussi, nous sommes confiants dans l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et aux moyens que vous mettrez en œuvre pour que se poursuive et se développe, dans des conditions normales, l'enseignement de l'occitan.

Nous savons que votre intervention peut permettre certaines corrections.

Nous vous en remercions et vous assurons, Madame la Députée, de l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour AQUÍ L'ÒC,  
Stéphane Clerc